



Fiche explicative
sur les
achats durables
pour
**produits
en papier**

Date: decembre 2010
Version: <validée par les parties prenantes >
Concertation avec les parties prenantes en mai 2010 et decembre 2010
L'étude de marché a été actualisée en novembre 2016

sommaire

| | | |
|----------|--|------------------|
| A | <u>Introduction du guide</u> | <u>3</u> |
| 1 | <u>À propos de cette fiche produit</u> | <u>4</u> |
| 2 | <u>À qui s'adresse cette fiche?</u> | <u>5</u> |
| 3 | <u>Pourquoi effectuer des achats durables?</u> | <u>6</u> |
| 4 | <u>Pas à pas</u> | <u>7</u> |
| B | <u>La durabilité dans son contexte</u> | <u>8</u> |
| 1 | <u>Le secteur des produits en papier</u> | <u>9</u> |
| 2 | <u>Contrôles de durabilité</u> | <u>10</u> |
| 3 | <u>Tendances du marché</u> | <u>11</u> |
| C | <u>Critères</u> | <u>22</u> |
| 1 | <u>Nouveautés dans la législation!</u> | <u>23</u> |
| 2 | <u>L'objet du marché</u> | <u>25</u> |
| 3 | <u>Critères de sélection & d'exclusion</u> | <u>26</u> |
| 4 | <u>Critères d'attribution</u> | <u>27</u> |
| 5 | <u>Spécifications techniques</u> | <u>29</u> |
| 6 | <u>Conditions d'exécution</u> | <u>30</u> |
| 7 | <u>Considérations Sociales dans les Marchés Publics</u> | <u>31</u> |
| | <u>Annexe 1: Critères</u> | <u>32</u> |
| | <u>Annexe 2: Matières premières pour les fenêtres des enveloppes</u> | <u>37</u> |

partie A

Introduction du guide

| | |
|--|-----------------|
| <u>Introduction du guide</u> | <u>3</u> |
| <u>1</u> À propos de cette fiche produit | <u>4</u> |
| <u>2</u> À qui s'adresse cette fiche? | <u>5</u> |
| <u>3</u> Pourquoi effectuer des achats durables? | <u>6</u> |
| <u>4</u> Pas à pas | <u>7</u> |

1 À PROPOS DE CETTE FICHE PRODUIT

L'État fédéral souhaite rendre sa consommation plus responsable, plus innovante, plus éthique et plus écologique en utilisant son pouvoir d'achat comme levier. Il entend ainsi réaliser certains objectifs stratégiques et donner le bon exemple. Ces fiches sont conçues pour inspirer et informer les adjudicateurs publics afin de les aider à rendre leurs marchés publics plus durables.

Ces fiches produit constituent un instrument de la politique fédérale en faveur des achats durables telle qu'elle est détaillée dans la [circulaire du 16 mai 2014](#) ou dans la [réglementation la plus récente](#).

Quand elles lancent un appel d'offres, les instances fédérales chargées des adjudications doivent évaluer l'impact qu'il peut avoir dans les domaines environnementaux, sociaux et économiques. Cette évaluation doit être ambitieuse mais rester réaliste en cherchant un équilibre entre les trois piliers du développement durable.

Les effets sur la durabilité sont différents pour chaque groupe de produits, de même que les risques qu'ils peuvent entraîner. Cette fiche produit met en évidence l'impact principal que vous, en tant qu'adjudicateur, pouvez avoir en achetant ce groupe de produits spécifique et vous donne des renseignements sur les critères qui peuvent générer ces impacts.

De plus, vous trouverez dans cette fiche toutes les informations pertinentes sur la manière de rendre vos cahiers des charges plus durables: les nouvelles tendances du marché, les instruments et

les outils pratiques, les critères objectifs pour l'intégration de la durabilité dans vos cahiers des charges et des indications sur les méthodes de vérification et preuves à fournir.

Enfin l'État fédéral veut offrir une source d'inspiration à tous les services publics qui souhaitent intégrer la durabilité dans leurs projets d'achats mais qui n'ont ni le temps ni les moyens pour effectuer cette recherche et ce travail d'analyse dans leur propre département.

2 À QUI S'ADRESSE CETTE FICHE?

Ces informations seront utiles à toutes les organisations publiques qui veulent intégrer progressivement la durabilité dans leurs marchés publics et dans leurs processus d'achat. L'information contenue dans la fiche est également accessible à tous les professionnels qui se préoccupent de la durabilité de leurs achats, quels que soient la maturité de leur organisation et leur rôle dans le processus d'achat

Cette fiche s'adresse en première instance aux acheteurs des services publics fédéraux. Mais elle intéressera aussi tous les acheteurs institutionnels qui sont soumis à la législation belge sur les marchés publics. Le groupe cible est large et s'étend des services publics régionaux, provinciaux et locaux aux universités, aux hôpitaux, aux groupes scolaires et aux autres organisations culturelles ou subventionnées.

Plus spécifiquement, cette fiche est accessible à tous les acteurs impliqués dans le processus d'achat: cadres d'administration, acheteurs, experts en durabilité, fonctionnaires de l'environnement, experts de l'économie sociale, juristes, etc.

De plus en plus d'acheteurs commerciaux sont également intéressés par la durabilité des achats. Grâce à ces fiches produit, les fournisseurs potentiels comprendront mieux comment l'État s'engage en faveur de la durabilité (Remarque : « les fournisseurs seront informés sur le comportement d'achat des pouvoirs publics et ainsi adapter leur offre à la demande) dans le cadre de sa politique d'achats. Elles peuvent également les inspirer pour rendre leur propre politique d'achats plus durable

3 POURQUOI EFFECTUER DES ACHATS DURABLES?



Les achats des pouvoirs publics représentent 14% du produit national brut Européen ¹. Grâce à ce gigantesque pouvoir d'achat de produits, de services et de biens immobiliers durables, le marché peut évoluer vers une production et une consommation innovantes et socialement responsables. Saviez-vous que votre dossier d'adjudication peut être un levier pour contribuer à une transition durable de l'économie?

Les pouvoirs publics ont une fonction d'exemple essentielle et sont souvent les plus grands acheteurs de produits, de services et de biens immobiliers durables. Ils soutiennent ainsi l'évolution de ces marchés.

Les achats durables aident également les services publics à réaliser leurs objectifs stratégiques. Grâce à leurs commandes, ils peuvent contribuer à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre et à diminuer les impacts négatifs sur l'environnement, offrir des opportunités à des personnes qui sont éloignées sur le marché du travail et collaborer avec des entreprises qui emploient des travailleurs avec un handicap. Enfin, ils contribuent à promouvoir les petites et moyennes entreprises (TPE & PME), ou stimuler de nouveaux modèles économiques (durables) en devenant leur premier grand client.

Les achats durables ont la réputation d'être plus onéreux. Ce n'est pas toujours exact. Acheter durablement, c'est aussi envisager autrement ses besoins. Finalement, on peut en arriver à acheter moins, ou autrement. Ce qui a souvent un impact positif sur le coût total d'un projet d'acquisition.

Pris dans toutes leurs dimensions (environnement, économie, social et éthique), les achats durables peuvent aussi être désignés comme des achats socialement responsables ou comme des achats stratégiques.

Le coût total ou le prix le plus bas?

Le coût des biens, services et travaux que l'on se procure dépasse généralement le seul prix d'achat. Dans la nouvelle loi du 17 juin 2016, il devient possible d'intégrer le coût du cycle de vie dans la procédure. Il s'agit des dépenses qui sont exposées pendant la durée de vie d'un produit, d'un service ou d'un travail, comme les coûts liés à l'acquisition, à l'utilisation et à la fin de vie (frais de collecte et de recyclage par exemple). Il est même possible d'aller plus loin encore en tenant compte des coûts imputés aux externalités environnementales. À condition que ces coûts soient en rapport avec l'objet du marché et qu'ils soient objectivement mesurables.

¹ http://ec.europa.eu/growth/single-market/public-procurement_fr

4 PAS À PAS

Dans votre position d'adjudicateur, votre défi est de prendre en compte la durabilité à chaque étape du processus d'acquisition. Il est illusoire de croire que la durabilité commence et s'achève par l'intégration de critères spécifiques dans l'appel d'offres. L'achat durable est un processus et entraîne une autre manière d'envisager les achats. Tout commence par une bonne préparation! Dans le schéma ci-dessous, vous trouverez les trois grandes étapes à entreprendre avant de vous lancer!

- 1 préparation
- 2 étude de marché
- 3 rédaction du cahier des charges

On n'achète pas durablement tout seul!

Les services d'achat organisent leur processus d'acquisition de différentes manières. Le mot «adjudicateur» est un terme qui englobe l'intervention de plusieurs parties, comme des juristes spécialisés dans les commandes publiques, des acheteurs proprement dits, des experts sociaux et/ou environnementaux, etc. Dès le début du processus, réunissez les bonnes compétences et réfléchissez ensemble aux questions suivantes: qui sont les clients de ce marché et quels sont leurs besoins? De quel cadre stratégique partez-vous? Quels stakeholders internes disposent d'une expérience intéressante dans le domaine de la durabilité et dans celui des achats durables? Comment susciter leur adhésion pour les impliquer réellement?

Demandez-vous aussi si vous avez besoin d'une expertise externe pour faire les bons choix et analyser l'impact de vos achats

Quel est réellement votre besoin?

C'est souvent un tabou mais les achats durables commencent souvent par une simple question: de quoi avez-vous réellement besoin? Invitez vos clients

(internes) et réfléchissez-y avec eux. Ont-ils l'ouverture d'esprit nécessaire pour considérer leurs besoins d'une façon plus originale? Sont-ils capables de les redéfinir afin qu'il devienne plus commode de les rendre durables? Ont-ils vraiment besoin de ce qu'ils demandent? Est-il possible de proposer un produit alternatif qui sera plus innovant et plus durable? Qui sait, peut-être

Comment parler en toute sécurité à un fournisseur?

Cela n'est malheureusement pas assez fréquent, mais il est parfaitement possible d'engager un dialogue avec le marché pendant la préparation de votre dossier d'adjudication. Vous pouvez le faire avec des soumissionnaires individuels ou par le biais d'une enquête de marché collective. Il est de bonne pratique d'informer le plus grand nombre possible d'opérateurs de votre intention de sonder le marché. Ils pourront alors participer à la procédure s'ils le souhaitent. Il y a en tout cas un impératif absolu: rendre public les résultats de votre analyse de marché. Veillez à l'égalité de traitement et à ce que chaque partie ait un accès aux informations que vous aurez recueillies pendant le dialogue avec les opérateurs du marché. Vous pouvez le garantir en rédigeant par exemple un rapport que vous publierez ou qui sera annexé à l'appel d'offres

peuvent-ils louer le produit en y incluant un service tout-en-un?

Connaissez votre marché

Rédiger les spécifications d'un produit durable sans explorer le marché n'est pas sans risque. Il est important de connaître les évolutions du marché et d'identifier les solutions qui sont déjà disponibles auprès de plusieurs fournisseurs. Vos soumissionnaires potentiels connaissent les innovations durables dans leur secteur. Exploitez cette expertise au mieux et engagé le dialogue avec eux.

Spécifier des solutions

Traditionnellement, les adjudicateurs accordent beaucoup d'importance aux spécifications techniques. Elles offrent à l'organisation la certitude que le produit livré répondra à ces exigences détaillées. Pour acquérir des solutions plus innovantes et plus appropriées, il est conseillé de réfléchir plutôt en termes de «besoins fonctionnels». Un exemple de spécification fonctionnelle? Ouvrir un marché pour la fourniture de lumière au lieu de commander une installation d'éclairage

partie B

La durabilité dans son contexte

| | | |
|----------|---|-----------------|
| | <u>La durabilité dans son contexte</u> | <u>8</u> |
| <u>1</u> | <u>Le secteur des produits en papier</u> | <u>9</u> |
| <u>2</u> | <u>Contrôles de durabilité</u> | <u>10</u> |
| <u>3</u> | <u>Tendances du marché</u> | <u>11</u> |

1 LE SECTEUR DES PRODUITS EN PAPIER

Les critères ci-dessous concernent les produits suivants:

- **papier à copier et papier graphique.** Ce qui comprend le papier à écrire non imprimé, le papier à imprimer et à copier (jusqu'à 170 g/m²), vendu en feuilles ou en rouleaux;
- **cahiers et carnets de notes;**
- feuilles et rouleaux de **papier pour l'hygiène personnelle**, pour absorber des liquides et/ou pour nettoyer des surfaces sales, comme les serviettes en papier, le papier de toilette, le papier de nettoyage, les mouchoirs en papier, les lingettes, les essuie-tout, etc.;
- **papier pour l'impression et la publication.** Par exemple, le papier pour les journaux, les magazines, les suppléments, les catalogues et les prospectus;



- les **enveloppes** avec rabat élaborées au départ d'une feuille de papier ou de carton repliée. Sont aussi concernées les enveloppes à fenêtre, fenêtre qui peut être fabriquée à partir d'autres matériaux que la fibre de bois. Ce groupe de produits englobe encore les enveloppes matelassées, pour autant que le capitonnage et les parois soient constitués de papier neuf ou de papier recyclé;

- **étiquettes;**
- **carton recyclé** d'environ 150 g/m² et plus. Ce qui comprend les cartes perforées, les index, les cartes postales, les cartes, les chemises, les tickets, les cartons fantaisie et tous les autres objets en cartons destinés à des applications administratives et de bureau. Ces critères s'appliquent également à d'autres produits fabriqués à partir de carton recyclé, comme les fardes de présentation, les dossiers et les registres. Les emballages en carton destinés à un usage unique (matériel d'emballage) ne font pas partie de ce groupe de produits

2 CONTRÔLES DE DURABILITÉ

Quels sont les principaux impacts sur la durabilité du groupe des produits en papier?

Un appel d'offres durable tient compte de plusieurs objectifs stratégiques. Pour l'État fédéral, ils sont détaillés dans la circulaire du 16 mai 2014 ou dans la réglementation la plus récente. Ces objectifs politiques sont très larges et peuvent vous inspirer pour déterminer les objectifs spécifiques que vous voulez atteindre grâce à votre dossier d'adjudication.

Chaque produit, chaque service et chaque travail a des impacts spécifiques qui peuvent contribuer au développement durable. Il est logique, par exemple, que votre achat de café ait un effet sur le commerce équitable et sur l'agriculture biologique mais qu'il n'en ait pas sur l'économie sociale ni sur la mise au travail de groupes cibles. Pour bien choisir parmi tous les critères de durabilité possible, vous devez identifier les leviers que vous pouvez activer grâce à votre achat. Vous pourrez alors sélectionner les priorités et ne pas vous laisser distraire par des aspects de durabilité moins pertinents qu'il est parfois tentant d'intégrer dans un appel d'offres.

En plus des aspects de durabilité significatifs qui sont liés à un produit, un service ou un travail, il peut aussi arriver qu'un service d'achat possède ses propres priorités dont il tient compte dans le processus d'acquisition. Ainsi, la réduction des coûts peut être un objectif important et rester prioritaire tout au long du processus. Mais acheter durablement, c'est aussi chercher un équilibre entre la réalisation des objectifs stratégiques de durabilité et les priorités et les ambitions du service d'achat.

Vous trouverez de plus amples informations sur le contrôle de la durabilité dans le processus d'achat sur: <http://guidedesachatsdurables.be/fr/aspects-durables>

Pour vous aider et vous inspirer, cette fiche détaille les modes de vérification de la durabilité pour le groupe des produits en papier.

3 TENDANCES DU MARCHÉ

Le marché du papier en Europe et en Belgique

L'industrie du papier et de la pulpe est considérable en Europe. Elle emploie plus de 647.000 personnes dans plus de 21.000 entreprises. Ce secteur représente 2,5% de la production industrielle globale et dépasse la sidérurgie. En Belgique, il reste actuellement 10 entreprises qui produisent chaque année un demi-million de tonnes de pulpe et 2 millions de tonnes de papier et de carton. L'industrie du papier se divise en trois grands segments: les emballages, le papier graphique, et le papier hygiénique et de ménage. Les statistiques ² révèlent la répartition suivante:

- emballages: 49%;
- papier graphique: 39%;
- papier hygiénique et de ménage: 8%;
- applications spécialisées: 4%.

Quelles sont les principales tendances aujourd'hui dans l'industrie du papier et de la pulpe? La demande de papier pour le secteur graphique connaît une baisse structurelle. Les médias en ligne et le commerce électronique sont en plein développement. Et les besoins en papier d'emballage et en papier de ménage sont en hausse à cause de la croissance continue de la population.

Une industrie innovante tributaire des fibres de bois

L'industrie du papier est intensive en énergie et en matériaux. Elle investit pour innover sur les plans de l'efficacité, de la consommation de matières premières et des énergies renouvelables. Elle absorbe 30% de l'exploitation forestière industrielle et cette proportion augmente malgré le recours croissant aux fibres recyclées et malgré une demande de papier qui stagne ou n'augmente que légèrement. Seul un tiers des fibres utilisées dans la production de papier provient de papier recyclé, le reste étant constitué de fibres neuves.

. L'impact sur la durabilité³ des produits du papier

Le papier est une industrie intensive en énergie et en matériaux. Plusieurs défis importants s'imposent à elle: l'utilisation des matières premières, les émissions chimiques et l'énergie (renouvelable). Ce secteur investit en permanence dans les processus de production durables à chaque phase du cycle de vie: de la gestion forestière au recyclage ou à l'exploitation énergétique des déchets en passant par la production de papier et de pulpe et par l'utilisation du papier.

Déboisement et perte potentielle de la biodiversité

Aujourd'hui, 37% des nouvelles fibres de bois proviennent de forêts gérées durablement . La majeure partie des forêts exploitées sont des forêts vierges, des forêts tropicales et des forêts où l'on ne prend aucune mesure pour régénérer les coupes effectuées. Plusieurs organisations soutiennent la gestion durable des forêts et ont institué des systèmes de certification indépendants. Les plus connus sont le FSC (Forest Steward Council) et le PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes). En choisissant du papier fabriqué au départ de fibres issues d'une sylviculture durable, vous pouvez contribuer à la préservation des forêts, à la protection de la biodiversité et au respect des droits des populations autochtones.

Plus d'infos:

<http://www.fsc.be/>

<http://www.pefc.be/>

² <http://www.paperindustryworld.com/european-paper-industry-structural-change-continues-overall-positive-performance/>

³ <http://scholarworks.rit.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1093&context=books>

Consommation d'énergie et d'eau pendant la production

L'industrie papetière est la plus grande consommatrice d'énergie après l'industrie pétrochimique! Le secteur prend volontairement des initiatives pour utiliser des sources d'énergie renouvelables pendant le processus de production, par exemple en incinérant des sous-produits. Une démarche qui a un impact important sur les coûts totaux de production, mais aussi sur la réduction des émissions de CO₂.

La consommation d'énergie varie fortement en fonction du type de papier. Il faut trois fois plus d'énergie (8 kWh par kilo) pour fabriquer du papier blanc que pour produire du papier recyclé. C'est un facteur essentiel parce que la consommation d'énergie nécessitée par la production du papier est bien plus grande que celle requise pour son impression. Opter pour du papier recyclé est donc un choix qui favorise l'efficacité énergétique, surtout si on l'associe à la réduction du volume de papier imprimé en adoptant des comportements responsables en la matière (voir la fiche sur les [imprimantes](#)).

En plus de l'énergie, l'eau est un ingrédient essentiel pour fabriquer la pulpe et éliminer les impuretés. Les éléments toxiques qui sont ajoutés à l'eau pour la production de la pulpe (surtout dans le cas du recyclage!) sont responsables de l'un des impacts les plus significatifs de l'industrie papetière. Les additifs chimiques (agents blanchissants, colorants, colles, etc.) sont nécessaires pour produire du papier neuf mais sont indispensables aussi pour éliminer les colorants et les encres du papier usagé. Cette industrie est donc aussi l'une des plus polluantes pour l'eau. L'utilisation de papier neuf (ou recyclé) blanchi par une méthode non toxique et l'utilisation d'encres non toxiques ou qui s'éliminent facilement sont des actions à envisager pour diminuer les effets négatifs sur l'eau (y compris la toxicité des eaux usées).

Émissions de substances nocives pendant la production

La pulpe a une couleur brune et doit être blanchie pour obtenir du papier blanc standard. Le blanchissement du papier s'effectue encore principalement par le recours au chlore gazeux. Ce produit est dangereux et toxique, autant pour l'environnement que pour la santé humaine. Acheter du papier blanchi au chlore a donc un impact négatif sur l'environnement. En raison de la grande popularité des écolabels dans l'industrie papetière, l'offre de papier non blanchi au chlore se répand et ce produit n'est donc pas plus cher à l'achat. Les abréviations TCF (totalement exempt de chlore) et ECF (sans chlore élémentaire mais avec des liaisons chlorées) indiquent que le papier a été produit d'une manière qui respecte mieux l'environnement. Il convient de préférer le papier TCF. Le procédé technique que désigne le sigle ECF constitue déjà un grand pas en avant par rapport au papier blanchi au chlore mais conserve un impact important sur l'environnement.

L'industrie du papier est aussi l'une des trois qui émettent le plus de CO₂.

Efficacité des matériaux et économie circulaire

Recycler, ce n'est rien d'autre qu'utiliser de manière optimale et économique les matières premières disponibles. Les déchets de papier peuvent être réinjectés dans le circuit en les transformant à nouveau en pulpe. Les papiers, les cartons et les emballages usagés sont collectés et convertis en pulpe après addition d'eau et de substances chimiques destinées à éliminer les encres et les impuretés. Généralement, cette pulpe recyclée est ajoutée à de la pulpe neuve pour garantir la qualité du produit final. À chaque cycle de recyclage, la fibre devient plus petite. Les fibres neuves peuvent être recyclées jusqu'à six fois. En plus de la réduction de la montagne de déchets, le recyclage du papier permet de conserver le CO₂ plus longtemps dans la fibre.



Grâce à la réglementation, grâce aussi aux initiatives volontaires, le recyclage du papier en Europe s'élève à plus de 70%. L'UE occupe à cet égard la première place dans le monde. Une position enviable qui s'explique par l'ampleur des investissements consacrés au développement de systèmes de recyclage performants et efficaces afin de transformer les fibres à moindre coût et en utilisant au mieux l'eau et l'énergie

Labels disponibles dans le marché

Les labels peuvent être utilisés pour vérifier ou pour apporter la preuve que certains critères sociaux, écologiques et qualitatifs sont respectés. Vous aurez ainsi la garantie, fournie par une partie tierce, indépendante, que les produits en papier que vous aurez acquis répondent à des exigences supérieures aux exigences légales minimales en vigueur dans l'Union européenne.

Vous trouverez ci-dessous la liste des labels et des systèmes de gestion les plus fréquents ou les plus connus dans le marché belge (et européen). La colonne de droite indique le degré de connaissance de ce label par les fabricants. Ces informations ont été réunies en septembre 2016. Le marché est en évolution permanente. Il est donc recommandé de tenir compte des évolutions possibles dans l'étude de marché qui préparera votre commande

| | |
|--|---|
| | Largement répandu dans le marché. Influence sur le prix: = |
| | Présence limitée dans le marché Influence sur le prix: ↗ |
| | Présence insuffisante ou nulle dans le marché Influence sur le prix: ↗ |

| | |
|---|--|
|  | <p>Le label Blue Angel est un écolabel allemand, disponible pour plus de 50 produits. La certification est effectuée par des organismes de contrôle indépendants. Ce label est un moyen de preuve puissant pour juger de l'impact écologique et a la même valeur que l'Écolabel. Dans le secteur du papier, voici les produits qui peuvent porter le label Blue Angel: le papier recyclé, le papier hygiénique, le papier peint, le carton, le papier à imprimer, le papier destiné aux journaux, aux magazines, aux brochures et aux dépliants, le papier-cadeau, les enveloppes, les étiquettes, les notes autocollantes, le papier à écrire.</p> <p>Les produits portant ce label garantissent une charge plus faible sur l'environnement pendant toute leur vie. Les critères s'attachent à la consommation d'énergie et d'eau, à l'usage de produits chimiques et vont jusqu'à la gestion des déchets.</p> <p>Blue Angel a développé une base de données spécifique pour faciliter la recherche d'un produit en papier qui bénéficie de ce label.</p> <p>Le label Blue Angel est largement diffusé chez les fabricants de papier. Il a donc peu d'impact sur le prix.</p> <p>Plus d'infos: https://www.blauer-engel.de/de/news-infos/papier-finder</p> |
|  | <p>L'écolabel scandinave Nordic Swan est un écolabel volontaire qui analyse l'impact d'un produit pendant sa durée de vie, en donnant la priorité aux matières premières (fibres neuves ou recyclées issues de la gestion durable des forêts), à la consommation d'énergie et d'eau, aux substances dangereuses, aux déchets et aux émissions de CO2 pendant la production du papier.</p> <p>Le label Nordic Swan a été attribué aux produits suivants: papier à copier et à imprimer, mouchoirs en papier, papier de toilette, papiers hydrofuges et résistants à l'huile, filtres à café et emballages alimentaires.</p> <p>La garantie de qualité apportée par le label Nordic Swan est comparable à celle du label Blue Angel et de l'Écolabel européen. Mais il est moins répandu en Europe occidentale. Il est surtout populaire dans les pays scandinaves où il est devenu la norme des produits en papier durables.</p> <p>Plus d'infos: http://www.nordic-ecolabel.org/portals/paper/criteria-for-nordic-ecolabel/nordic-ecolabelling-criteria-for-copy-and-printing-paper/</p> |


| | | |
|---|--|--|
|  | <p>L'écolabel UE est le label environnemental européen officiel qui distingue des produits et des services respectueux de l'environnement. Le label poursuit l'objectif de réduire les effets négatifs de la production et de la consommation sur l'environnement, la santé publique, le climat et les ressources naturelles.</p> <p>Il existe un écolabel pour les produits en papier qui donne la garantie que les fibres sont recyclées ou proviennent de forêts gérées durablement, que les émissions de CO2 et de SO2 sont réduites et que la contamination de l'eau par des substances nocives est limitée.</p> <p>L'Écolabel est disponible pour les produits suivants: papier à copier et à imprimer, papier journal, papier imprimé, papier de toilette et matériel d'emballage en papier.</p> <p>L'Écolabel est largement répandu parmi les producteurs de papier. Il a donc peu ou pas d'impact sur le prix.</p> <p>Plus d'infos: http://ec.europa.eu/environment/ecolabel/documents/copying_paper.pdf</p> | |
|  | <p>Cradle to Cradle est un certificat qui donne des garanties dans le domaine de l'économie circulaire. Il concerne des produits qui sont réutilisables en toute sécurité pendant toute leur durée de vie et qui affichent de bonnes performances en termes de réutilisation de matériaux sains, de consommation d'énergie et d'eau et de responsabilité sociétale. La certification Cradle to Cradle se décline en cinq niveaux: base, bronze, argent, or et platine. Les fabricants sont ainsi encouragés à améliorer leurs produits en permanence.</p> <p>C2C est un certificat en pleine croissance. Des produits porteurs de ce certificat (comme le papier à imprimer, les systèmes d'archivage ou le papier de toilette) sont disponibles en Belgique. Tous les détails sont accessibles dans le site de la plateforme C2C en Belgique.</p> <p>Plus d'infos: http://www.c2cplatform.be/</p> | |
|  | <p>Le label PEFC apposé sur les produits en papier garantit que les fibres qui les constituent sont issues de forêts durablement gérées. Le moteur de recherche du site permet de retrouver aisément les entreprises certifiées.</p> <p>Plus d'infos: http://www.pefc.be/nl/bedrijf/lijs-gecertificeerde-bedrijven/recherche#s</p> | |
|  | <p>Le label FSC apposé sur les produits en papier garantit qu'ils contribuent à la gestion responsable des forêts et qu'au moins 70% du matériau provient de forêts certifiées ou que 100% des matériaux sont recyclés. Il existe trois catégories de labels FSC, en fonction de la composition du produit: FSC 100%, FSC Mix et FSC Recycled.</p> <p>FSC a publié une liste des fournisseurs qui reprend les entreprises certifiées dans l'industrie graphique, celles du papier et de l'emballage.</p> <p>Plus d'infos: http://www.fsc.be/preview.fsc-leveranciersgidsgrafische-papier-en-verpakingssector.a-409.pdf</p> | |

Systèmes de gestion de l'environnement

Un système de gestion de l'environnement est centré sur la gestion et l'amélioration de l'impact d'une organisation sur l'environnement. Si vous demandez aux soumissionnaires de présenter un système de gestion de l'environnement, vous aurez la certitude qu'ils respectent la législation environnementale et qu'ils s'efforcent d'améliorer en permanence leurs prestations dans ce domaine.

EMAS et ISO 14001 sont les systèmes de gestion de l'environnement les plus connus dans le marché européen. Mais il existe aussi des systèmes qui se concentrent sur la gestion durable des forêts. Leur accent principal porte alors sur la préservation et la consolidation de l'écosystème forestier et sur une exploitation de la forêt qui privilégie la livraison continue de bois à long terme.

| | | |
|---|--|--|
|  | <p>Le Système européen d'audit et de management environnemental (EMAS) est destiné aux entreprises et aux autres organisations de l'Union européenne. EMAS permet d'évaluer et de perfectionner les prestations environnementales d'une organisation.</p> <p>Le label est connu mais pas très répandu parmi les producteurs de pulpe et de papier.</p> <p>Plus d'infos: http://ec.europa.eu/environment/emas/index_en.htm</p> | |
|  | <p>ISO 14001 est la norme de gestion de l'environnement de l'Organisation internationale pour la standardisation. ISO 14001 propose une approche systématique en visant l'amélioration continue de l'impact sur l'environnement des activités, des produits et des services d'une organisation.</p> <p>ISO 14001 est en pleine expansion dans l'Union européenne et a connu dans le marché un doublement au cours des huit dernières années. Seules quelques statistiques sont connues par pays, pas encore par secteur.</p> <p>Plus d'infos: http://www.iso.org/iso/home/standards/management-standards/iso14000.htm</p> | |
|  | <p>Le PEFC (<i>Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes</i>) est le premier système de certification des forêts du monde qui offre la garantie d'une gestion forestière durable.</p> <p>Des organismes de certification indépendants effectuent les contrôles, dans les forêts (pour en vérifier la gestion) et dans les entreprises qui transforment le bois (stockage, transformation, transport, vente).</p> <p>Il y a deux catégories de certificats. Le certificat de la gestion forestière durable est destiné aux sylviculteurs. Le PEFC Chain of Custody s'adresse aux entreprises qui transforment le bois ou fabriquent du papier. Chaque entreprise de la chaîne de production doit posséder la certification Chain of Custody pour avoir le droit de commercialiser du papier qui porte le label PEFC. Au moins 70% du matériau utilisé doit être certifié ou recyclé pour qu'un produit puisse porter ce logo.</p> <p>Plus d'infos: http://www.pefc.be/nl/</p> | |

| | |
|---|---|
|  | <p>Le Forest Stewardship Council (FSC) soutient, dans le monde entier, une gestion forestière écologique, socialement correcte et économiquement rentable. Le label n'impose aucune exigence au processus de production du papier ou du carton mais se concentre sur la gestion de la forêt. Elle doit respecter l'écosystème, la biodiversité et les conditions de travail des sylviculteurs en visant le développement d'une activité économique rentable à long terme.</p> <p>Le FSC délivre également des certificats de différents niveaux. Les forêts qui sont exploitées selon les principes et les critères du FSC peuvent obtenir une certification FSC après un contrôle indépendant. Le bois peut alors être vendu avec la certification FSC. Pour qu'un produit fini obtienne la certification FSC, la traçabilité est essentielle afin de contrôler chaque chaînon depuis la forêt jusqu'au produit fini. Ces contrôles se font dans le cadre de la certification FSC Chain of Custody. Les produits peuvent porter l'un des trois labels FSC (lire plus haut la partie consacrée aux labels).</p> <p>Seules les entreprises qui ont obtenu la certification FSC Chain of Custody (après un audit effectué par un organisme indépendant) peuvent proposer des produits certifiés FSC.</p> <p>Plus d'infos: http://www.fsc.be/fr-be/fscr-label-et-garantie</p> |
|---|---|

Attention:

1. Un système de gestion de l'environnement est lié à une organisation, pas à un produit!
2. Si ces systèmes ne sont pas assez répandus dans le marché, il est risqué d'insérer cette exigence dans les critères de sélection ou d'exécution. Une analyse du marché plus poussée pourra apporter ici des informations supplémentaires. Il existe d'autres techniques pour interroger les fournisseurs sur leur engagement environnemental. Consultez la rubrique «gestion de l'environnement» sur <http://guidedesachatsdurables.be/fr>

Tendances

La numérisation touche le marché du papier

La demande globale de papier en Europe baisse légèrement. La numérisation croissante de l'information et de la communication explique en grande partie cette diminution. Mais en Europe, nous sommes encore loin d'opérer dans un environnement sans papier: la majorité des professionnels continue à préférer les versions sur papier des rapports et des documents administratifs. Le papier graphique et à imprimer reste le moyen de communication primaire et conserve une valeur élevée pour les administrations et les pouvoirs publics, les institutions d'enseignement et les médias imprimés. Autrement dit, les mesures internes visant à promouvoir une utilisation économe du papier ont encore de beaux jours devant elles. Mais la tendance de la numérisation, et donc de la diminution de la quantité de papier, est irrésistible!

L'industrie du papier dans une économie circulaire

L'industrie papetière est dans le peloton de tête des acteurs de l'économie circulaire. Grâce à l'utilisation de matières premières réutilisables et grâce au recyclage des vieux papiers (qui permet de réutiliser les fibres jusqu'à sept fois), cette industrie crée une valeur ajoutée positive à chaque emploi du papier ou du carton. Cette réutilisation répétée des ressources est unanimement considérée comme l'un des piliers de la croissance économique du secteur en Europe.

Le modèle économique circulaire est parfaitement applicable à l'industrie du papier et de la pulpe. Dans le processus de production de la pulpe et des produits en papier, la fin du cycle de vie marque le début d'un nouveau cycle. De plus, l'Europe est leader mondial du marché des produits en papier recyclé:

- 90% des journaux et magazines sont constitués de papier recyclé;
- 90% des boîtes en carton sont fabriquées au départ de fibres recyclées;
- 72% du papier usagé est recyclé;
- 54% des fibres utilisées dans la production de papier neuf proviennent du recyclage.

Le secteur développe de plus en plus des produits basés sur le principe de l'écodesign: la réutilisation maximale d'une fibre est une priorité tout au long de son cycle de vie.

Plus d'infos:

http://digibook.digi-work.com/Digibooks.aspx/Get/cepi/1467/WEF_Design_Management_for_CircularityFinalpdf

Liste d'articles de bureau durables et écologiques

Pour inspirer et informer les entreprises et les pouvoirs publics sur les produits de bureau durables, la fédération professionnelle des producteurs et distributeurs d'articles de bureau et de papeterie (Belgian Office Products and Stationery Trade Association, www.bosta.org) a conçu un site portail (<https://responsible-office.be/>). Ce site propose une liste pour mieux concilier l'offre et la demande de produits en papier durables notamment. Seules les entreprises qui commercialisent des produits portant un label de durabilité comme Blue Angel, l'Écolabel européen et l'écolabel Nordic Swan, FSC, PEFC, etc. peuvent référencer leurs produits dans ce site. Les marchandises doivent être certifiées au niveau du produit lui-même et au niveau de l'entreprise (système de gestion). Les produits font l'objet d'un classement en fonction de leurs qualités de durabilité.

Plus d'infos: <https://responsible-office.be/>

Nouvelles opportunités dans la bioéconomie

La notion de bioéconomie signifie que des ressources biologiques (parmi lesquelles les déchets de papier) sont utilisées comme matières premières pour la production de nourriture et d'énergie. L'industrie européenne de la pulpe et du papier voit de grandes opportunités dans cette bioéconomie. De nouveaux concepts économiques permettront aux producteurs d'utiliser des fibres dans de nouvelles applications comme le textile, les produits cosmétiques, l'industrie alimentaire et pharmaceutique et les biocarburants. En raison de la part importante de fibres qui sont recyclées, l'utilisation du papier pour produire de l'énergie est actuellement controversée.

Gestion durable des forêts

La majeure partie des producteurs belges de pulpe et de papier s'engage à acheter des fibres provenant de forêts gérées légalement et durablement. Le bois est de plus en plus considéré comme une ressource précieuse qui doit être exploitée avec précaution. La gestion durable des forêts tient compte des dimensions écologiques, sociales et économiques. Plus de dix-sept initiatives existent actuellement en la matière.

Les éléments de base sont ceux-ci:

- la préservation des écosystèmes;
- la protection des forêts;
- la sauvegarde de la biodiversité;
- la protection des droits des populations autochtones.

La gestion durable des forêts a le vent en poupe. Elle est placée en tête des priorités par les adjudicateurs publics et gagne en popularité dans les entreprises. Les défis demeurent importants: à peine 30% des forêts sont aujourd'hui durablement gérées. Parmi les raisons qui expliquent cette situation, il faut relever les coupes illégales et les frais liés à la gestion des forêts et aux programmes de certification (surcoûts de 10% à 20%). À long terme, c'est l'unique option économique puisque seule une gestion durable peut garantir un accès continu à cette ressource. Les certifications FSC et PEFC sont les initiatives en la matière les plus connues.

Plus d'infos:

<http://www.fsc.be/fr-be/fscr-label-et-garantie>

<http://www.pefc.be/>

Du papier à base de canne à sucre

La canne à sucre sont d'excellentes fibres alternatives pour la production de papier. Elles sont écologiquement supérieures aux fibres de bois parce que ces variétés de graminacées sont parmi les plantes qui croissent le plus vite sur la planète (la période de croissance avant récolte ne dure pas plus de 3 à 4 mois). Les propriétés de ces fibres sont idéales pour la production de papier: elles sont résistantes et douces et se recyclent très bien. Mais comme le rendement du bois est beaucoup plus élevé, la part de marché du papier à base de fibres alternative est encore négligeable. Elles offrent cependant bien des perspectives à long terme, à cause du recul rapide de la superficie forestière sur la Terre, pour autant que ces plantations soient gérées de manière écologique.

Aux Pays-Bas, des essais sont menés pour fabriquer du papier au départ de minéraux.

Un laser pour supprimer l'encre présente sur le papier

Est-il possible d'éliminer l'encre présente sur le papier en utilisant un laser? Cette méthode pourrait provoquer une révolution écologique dans l'industrie papetière. La technique a été imaginée par des chercheurs de Cambridge et serait plus respectueuse de l'environnement que les processus classiques de recyclage. La technologie réchauffe l'encre jusqu'au point d'évaporation: elle disparaît alors sans que le papier ne soit endommagé. Ce procédé s'applique non seulement aux textes mais aussi aux illustrations. On ne sait pas encore combien de fois l'encre peut être effacée. Cette technologie ouvre la possibilité de voir apparaître une fonction d'effacement sur les imprimantes et les copieurs. Ce qui pourrait faire baisser radicalement le nombre d'arbres abattus pour la production de papier. En outre, cette méthode serait moins chère et plus respectueuse de l'environnement que le simple recyclage. Par rapport au recyclage, les émissions de CO2 seraient inférieures de 79% et il serait nécessaire d'utiliser beaucoup moins de produits chimiques. Autres avantages encore: cette technologie limite la coupe et le transport de bois et la production et la distribution de papier.

Plus d'infos: <http://www.hln.be/hln/nl/2657/Ecotips/article/detail/1441126/2012/05/20/Recyclage-idee-Ink-uit-papier-laseren.dhtml>

Des technologies efficaces en énergie pour produire du papier

Produire du papier de façon beaucoup plus respectueuse de l'environnement, plus économe en énergie et moins chère est une perspective qui pourrait se concrétiser grâce à un nouveau processus développé aux Pays-Bas. Cette nouvelle technologie, baptisée DES (Deep Eutectic Solvents), permet de diviser par deux la température nécessaire pour le séchage. Les grandes usines produisent actuellement de la pulpe en partant du bois avant de fabriquer du papier. Le procédé traditionnel consomme beaucoup d'énergie parce que dans ce processus, le semi-produit est trempé et doit être séché. Avec le procédé chimique de fabrication de la pulpe, la température nécessaire ne doit pas dépasser 150°C. Cette nouvelle méthode permet de raccourcir la période de séchage et, de plus, utilise des substances entièrement biodégradables qui rendent inutiles les produits chimiques polluants nécessaires actuellement pour produire le papier. L'industrie papetière se montre enthousiaste et parle même de révolution. Elle espère parvenir à faire chuter ses dépenses énergétiques de 40% à l'horizon de 2040. Un projet expérimental a été lancé aux Pays-Bas avec quatorze entreprises européennes. Cette technologie pourrait changer radicalement la manière de produire du papier.

Plus d'infos:

<https://www.nemokennislink.nl/publicaties/revolutie-in-papierindustrie-door-nieuwe-chemische-stof>

Opportunités

Comment pouvez-vous contribuer à rendre l'achat et l'utilisation de papier plus durable dans votre organisation?

1. Changez les comportements par rapport à l'utilisation du papier et à la gestion des déchets en instituant des procédures internes

La réduction des besoins en papier (et donc des achats de papier) est la solution la plus durable. Pour y parvenir dans les grandes organisations, il est indispensable de prévoir les mesures suivantes:

- o des actions de sensibilisation et des procédures internes pour l'utilisation de documents sur papier dans les réunions, l'archivage, etc.;
- o une politique active pour changer les habitudes d'impression (programmation automatique des impressions recto verso, mesure des comportements en la matière, etc.);
- o l'organisation du tri des déchets en prévoyant des poubelles séparées pour les déchets de papier;
- o la réutilisation interne du papier;
- o l'organisation d'une collecte commune par une entreprise de recyclage

2. Choisissez du papier durable (recyclé ou dont les fibres proviennent de forêts gérées durablement)

Plusieurs labels et certifications sont disponibles dans le marché pour donner en toute transparence des garanties sur l'achat de produits en papier issus de fibres durables. Pour la plupart des produits, il existe une alternative possédant un écolabel ou une certification de gestion durable des forêts. Les écolabels comme l'Écolabel européen, Blue Angel ou Nordic Swan peuvent servir de preuve pour attester que les produits qui portent ces certifications sont fabriqués au départ de papier durable.

Voici quelques pistes pour l'achat de produits en papier durables.

- o **Réduisez le poids du papier.** Le papier à imprimer de 70g/m² est parfaitement utilisable dans un environnement de bureau. Il est important cependant que l'infrastructure d'impression accepte du papier d'un grammage inférieur au poids le plus courant.
- o **Choisissez du papier qui contient un pourcentage élevé de fibres recyclées ou qui proviennent de forêts gérées durablement (voir FSC/PEFC).** Ceci peut se faire en demandant des produits certifiés dont le fabricant est aussi en possession d'un certificat (chain of custody). Les produits portant le label FSC ou PEFC ont automatiquement au moins 70% de contenu recyclé ou certifié.
- o **Préférez le papier fabriqué en produisant les émissions (chimiques) minimales et sans ajout de substances nocives.** Beaucoup de produits chimiques sont employés pendant la production du papier. Achetez du papier dont la fabrication n'a pas nécessité l'usage de substances nocives. Choisissez du papier légèrement moins blanc et évitez les papiers colorés. Ce qui offre plus de possibilités d'éviter les produits dangereux ou dommageables pour l'environnement. Le papier doit en tout cas porter le label ECF (Elementary Chlorine Free – blanchi sans chlore gazeux) ou TCF (Totally Chlorine Free – blanchi totalement sans chlore). Le papier portant un écolabel de type I répond à cette exigence.

3. Optez pour des livraisons durables

Chaque achat s'accompagne d'une livraison. Les adjudicateurs publics peuvent avoir un grand impact en encourageant le fournisseur à rendre sa flotte plus respectueuse de l'environnement. Mettre en place un système de livraison durable peut apporter une contribution positive à l'impact environnemental des produits et services achetés tout au long de sa durée de vie. Les flux logistiques ont en effet des conséquences importantes, à cause de la combustion de carburants fossiles qui sont responsables d'émissions de CO₂ et d'autres gaz à effet de serre. Cette recherche de livraisons plus durables est une responsabilité partagée entre l'acheteur et le fournisseur. L'organisation cliente peut augmenter l'efficacité des commandes en les regroupant au maximum. Le fournisseur peut

être encouragé à investir dans une flotte efficiente en CO2 et à implémenter un système de gestion de l'environnement comme lean & green (ou l'équivalent).

Pour obtenir l'impact maximal sur l'efficacité des livraisons, il peut être recommandé de surveiller leurs émissions de CO2 dans l'objectif de réduire les émissions de gaz carbonique pendant toute la durée du contrat. La mesure des émissions est la première étape vers une gestion efficiente et durable des flux logistiques liés à l'achat de biens et services. La mesure du CO2 est une matière complexe. Il existe des méthodes de mesure et des calculateurs qui peuvent vous inspirer (CO2logic) (voir aussi la partie ci-dessus consacrée à l'empreinte carbone).

Plus d'infos:

www.co2logic.be

<http://lean-green.nl>

Autres critères

Europa – Green Public Procurement

http://ec.europa.eu/environment/gpp/pdf/toolkit/paper_GPP_product_sheet_fr.pdf

Pays-Bas – Pianoo

<https://www.pianoo.nl/sites/default/files/documents/documents/milieucriteriapapier-jan2016.pdf>

partie C

Critères

| | | |
|------------------------|--|-----------|
| <u>Critères</u> | <u>22</u> | |
| <u>1</u> | <u>Nouveautés dans la législation!</u> | <u>23</u> |
| <u>2</u> | <u>L'objet du marché</u> | <u>25</u> |
| <u>3</u> | <u>Critères de sélection & d'exclusion</u> | <u>26</u> |
| <u>4</u> | <u>Critères d'attribution</u> | <u>27</u> |
| <u>5</u> | <u>Spécifications techniques</u> | <u>29</u> |
| <u>6</u> | <u>Conditions d'exécution</u> | <u>30</u> |
| <u>7</u> | <u>Considérations Sociales dans les Marchés Publics</u> | <u>31</u> |
| | <u>Annexe 1: Critères</u> | <u>32</u> |
| | <u>Annexe 2: Matières premières pour les fenêtres des enveloppes</u> | <u>37</u> |

1 NOUVEAUTÉS DANS LA LÉGISLATION!

La législation belge sur les commandes publiques est d'application pour tous les pouvoirs publics en Belgique et est basée sur la réglementation européenne. Une nouvelle loi relative aux marchés publics (Loi MP 2016) a été promulguée le 17 juin 2016. Cette législation remplacera la Loi MP 2006 dès que les arrêtés d'exécution seront pris. Ces derniers sont attendus dans le courant de 2017. Actuellement (novembre 2016), la loi de 2006 sur les marchés publics reste d'application! Vous trouverez ci-dessous un résumé des modifications les plus pertinentes dans le contexte de l'acquisition durable de biens, services et ouvrages. Pour les nouveautés en matière d'arrêtés d'exécution et pour les détails de la loi, nous vous renvoyons à <http://www.publicprocurement.be/fr>



Respect du droit environnemental, social et du travail (art. 7 Loi MP 2016)

Les opérateurs économiques sont tenus de respecter toutes les obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail, établies par le droit de l'Union européenne, le droit national et les conventions collectives. Mais il est aussi précisé explicitement que cette législation doit être respectée par toute personne agissant en qualité de sous-traitant, à quelque stade que ce soit, et par toute personne mettant du personnel à disposition pour l'exécution du marché. Il est fait ici référence directement aux conventions internationales, comme celles de l'OIT. Si le service public adjudicateur constate un manquement, il peut, le cas échéant, prendre des mesures ou exclure un soumissionnaire. [Voyez aussi les motifs d'exclusion obligatoires et facultatifs dans la nouvelle Loi MP 2016.](#)

Marchés réservés (art.15 Loi MP 2016)

La nouvelle loi prévoit que l'accès à un marché peut être réservé à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objectif est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées. Le pouvoir public adjudicateur peut aussi réserver l'exécution de ces marchés dans le cadre de programmes d'emplois protégés, à condition qu'au moins 30% du personnel de ces ateliers,

opérateurs économiques ou programmes soient des travailleurs handicapés ou défavorisés.

Il y a donc une grande différence par rapport à la législation précédente: les différentes formes d'économie sociale ne sont plus définies. La Loi MP 2016 utilise principalement le critère des 30% de travailleurs.

L'utilisation de labels (art. 54 Loi MP 2016)

Les labels peuvent être un instrument efficace pour rendre les marchés publics plus durables. Quand la nouvelle loi entrera en vigueur, l'utilisation des labels ne sera plus limitée à la phase de la preuve. Elle prévoit en effet que les pouvoirs publics peuvent prescrire des labels pour définir les exigences du cahier des charges. Cela signifie concrètement que le pouvoir adjudicateur peut exiger un label spécifique dans la définition des conditions, pour autant que d'autres labels équivalents et d'autres moyens de preuve soient acceptés. Il est important de souligner que la référence au label est autorisée dans les spécifications techniques, les critères d'attribution et les conditions d'exécution. De plus, des labels sociaux ou autres peuvent être imposés (actuellement, l'accent est mis principalement sur les labels environnementaux). Une condition essentielle est qu'il doit s'agir de labels fiables et que les exigences en matière de label ne doivent concerner que des critères qui sont liés à l'objet du marché.

Critères d'attribution du marché sociaux et écologiques (art. 81 Loi MP 2016)

La nouvelle loi prévoit aussi que des aspects sociaux et environnementaux peuvent être évalués par le biais des critères d'attribution. De plus, le pouvoir adjudicateur peut aussi imposer une méthodologie permettant de déterminer le coût du cycle de vie. L'article 81 §3 est particulièrement important par rapport aux principes sociaux dans les marchés publics: il précise que le processus de production spécifique ou un processus spécifique lié à un autre stade du cycle de vie peuvent être évalués sur la base d'un critère d'attribution. Ce qui ouvre de nombreuses opportunités pour encourager un commerce loyal et durable et le respect des conditions de travail et des droits humains tout au long de la chaîne.

Méthodologie de calcul des coûts du cycle de vie (art. 82 Loi MP 2016)

La nouvelle loi stimule l'utilisation d'une méthodologie pour calculer les coûts du cycle de vie. Le principe de base est celui-ci: le critère de prix ne tient pas compte uniquement des frais d'acquisition mais de tous les coûts qui sont liés à l'utilisation du produit, du service ou de l'ouvrage acquis, notamment ceux qui concernent la consommation d'énergie, la maintenance et la fin de vie (collecte, démantèlement, recyclage). La loi permet également de tenir compte des externalités dans le marché (émissions de CO₂, pollution des eaux), pour autant que cet objectif soit mesurable et que sa valeur monétaire puisse être déterminée.

La nouvelle législation vise le développement de méthodes de calcul communes des coûts du cycle de vie, par exemple aux niveaux européen, national ou régional.

Innovation et partenariat d'innovation (art. 40 Loi MP 2016)

Dans certains cas, le service public souhaite obtenir des solutions innovantes spécifiques qui ne sont pas encore disponibles sur le marché. La nouvelle loi intègre la possibilité de mettre en place un partenariat d'innovation. Dans les

documents du marché, le pouvoir adjudicateur définit alors le besoin relatif à un produit, un service ou à des travaux innovants qui ne peut être satisfait par l'acquisition de produits, de services ou de travaux déjà disponibles sur le marché. Un partenariat d'innovation vise au développement d'un produit, d'un service ou de travaux innovants et à l'acquisition ultérieure des fournitures, services ou travaux en résultant, à condition qu'ils correspondent aux niveaux de performance et aux coûts maximaux convenus entre le pouvoir adjudicateur et les participants. Attention: il n'est pas évident de déterminer des niveaux de prestation et des prix maximaux pour des solutions qui n'existent pas encore!

Indépendamment du partenariat d'innovation, il est possible de prendre l'innovation en considération par des méthodes plus courantes. L'étude exploratoire du marché est la plus évidente, mais les procédures de négociation ou l'utilisation de variantes donnent l'opportunité de stimuler l'innovation.

Efficacité énergétique (art. 168. Loi MP 2016)

La nouvelle législation sur les marchés publics encourage l'acquisition de produits, services et bâtiments qui bénéficient d'une efficacité énergétique élevée. Dans certains cas, il s'agit même d'une obligation. Il y a cependant une condition importante: ces exigences d'efficacité énergétique doivent tenir compte d'un niveau de concurrence suffisant, du rapport coût-efficacité, de la faisabilité économique, de la durabilité et des contraintes techniques. Les pouvoirs adjudicateurs sont encouragés à examiner, lorsqu'ils passent des marchés de services, la possibilité de conclure des contrats de performance énergétique assurant des économies d'énergie à long terme.

L'arrêté royal du 13 juillet 2014 étend les obligations d'efficacité énergétique imposées aux bâtiments à toute une liste d'autres produits et services.

Pour de plus amples informations sur la loi actuelle et sur la nouvelle loi sur les marchés publics, rendez-vous sur: <http://guidedesachatsdurables.be/fr/cont-exte-juridique>

2 L'OBJET DU MARCHÉ



L'objet du marché est son «titre» ou son «sujet». Il doit convaincre les soumissionnaires potentiels d'ouvrir les documents d'avis de marché et/ou le cahier des charges. Ici déjà, il doit être clairement précisé qu'il s'agit d'un marché durable car toutes les prescriptions du cahier spécial des charges renvoient systématiquement à la description de l'objet du marché

Dans le cas d'un marché durable, il est souhaitable que la description de l'objet fasse clairement référence à son caractère durable. Les soumissionnaires potentiels seront ainsi immédiatement au courant des objectifs du service public adjudicateur.

Fourniture de papier écologique (à préciser sur la base de la portée indiquée plus haut).

Explication de l'objet du marché dans le contexte de la politique de l'organisation.

“<.....> (nom du service public) accorde une grande importance à la protection de l'environnement et aux aspects sociaux. Cette préoccupation est présentée dans sa <politique stratégique>, <mission>, <politique d'achat>, ...”

La mention de la durabilité dans l'objet du marché **augmente fortement la sensibilisation** et permet aux adjudicateurs publics de prendre l'initiative. Le marché remarque cette augmentation des commandes durables. Ce signal peut influencer le mode de production et conduire le marché à investir de plus en plus dans les produits et les

processus économiques durables afin d'avoir une bonne chance de remporter des commandes publiques. Plus nombreuses seront les entreprises qui s'engagent dans la durabilité, plus le nombre de soumissionnaires potentiels augmentera et plus le marché deviendra compétitif. Ce qui aura, en retour, un effet positif sur le prix des produits et services durables.

Cette mention **stimule les pionniers**. Elle encourage les entreprises qui acceptent de jouer un rôle de pionnier et qui sont à la pointe en matière de durabilité. En effet, la chance qu'elles décrochent le marché est beaucoup plus grande que celle des sociétés qui doivent encore se convertir à des méthodes de production durables ou qui sont au début de l'intégration de produits durables dans leur catalogue.

Cette mention est indispensable lors de la rédaction d'un cahier des charges durable. Vu que toutes les exigences qui sont reprises dans le cahier des charges sont reliées à l'objet du marché. La législation est ici très claire: les critères repris dans le cahier des charges doivent être en relation avec l'objet du marché.

3 CRITÈRES DE SÉLECTION & D'EXCLUSION

Les critères de sélection concernent exclusivement le fournisseur et sont donc indépendants des caractéristiques des produits, des services ou des travaux qui sont mis en adjudication, de la méthode d'adjudication du marché, de l'exécution du marché, etc. Ici, la grande question est celle-ci: quels fournisseurs potentiels auront accès au marché?

Quels sont les critères de sélection pertinents?

Les critères de sélection sont utilisés pour exclure des soumissionnaires non appropriés ou pour sélectionner des soumissionnaires appropriés qui auront accès au marché. Ces critères sont cependant très réglementés par la législation sur les marchés publics. Le choix est donc limité. Vous trouverez ci-dessous quelques options qui permettront d'évaluer la durabilité lors de la sélection de fournisseurs adéquats.

Un service public peut exclure des soumissionnaires potentiels s'il est question de leur part d'infractions graves dans le domaine de la législation sociale et/ou environnementale.

Des conditions peuvent être posées à l'égard des soumissionnaires potentiels pour évaluer ou déterminer s'ils sont capables d'exécuter un marché durable. Ont-ils une expérience des marchés durables? Quelles mesures prennent-ils dans le cadre de la gestion de l'environnement? Comment les risques sociaux sont-ils gérés tout au long de la chaîne?

Pour déterminer si un fournisseur peut entrer en ligne de compte, il est possible de lui demander des références qui démontrent clairement le caractère durable des marchés référencés. Vous pourrez ainsi éventuellement exclure des parties qui n'ont encore aucune expérience en matière de durabilité.

Il faut toujours faire attention à la pertinence des critères de sélection et à leur proportionnalité par

rapport à la taille et à la durée du marché. Pour une petite commande, réclamer la preuve de l'existence d'un système de gestion de l'environnement n'a pas de sens. Les efforts à accomplir pour obtenir la certification d'un système de gestion de l'environnement seront alors disproportionnés par rapport à la taille du marché.

Pour de plus amples informations sur les systèmes de gestion de l'environnement, voyez: <http://guidedesachatsdurables.be/fr/environnemental/gestion-environnementale>

Pour des informations détaillées sur les fondements juridiques de l'intégration de critères de sélection dans les marchés publics, voyez: <http://www.publicprocurement.be/fr>

Critères d'exclusion

Le non-respect de la législation environnementale et sociale, qui a été le sujet d'un jugement définitif ou d'une décision d'effet équivalent, peut être considéré comme une violation de la conduite professionnelle de l'opérateur économique concerné ou comme une faute grave autorisant l'exclusion de l'acteur concerné de la soumission pour le contrat.

Réf.: Art. 56 et 57 de la directive 2014/24/EU et Art. 80 de la directive 2014/25/EU

4 CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Les critères d'attribution permettent de comparer objectivement des offres sur base, par exemple, du prix, de la qualité, de l'esthétique, mais aussi de la durabilité environnementale et/ou sociale, de même que de l'innovation. Les critères d'attribution sont évalués par le biais d'un score ou d'une pondération pour que la comparaison puisse être faite de manière objective entre les soumissionnaires. Une condition est importante: les critères d'attribution doivent être reliés à l'objet du marché et doivent être objectivement mesurables! Citer simplement la durabilité parmi les critères d'attribution n'est pas suffisamment concret et ne peut être mesuré de façon objective

Critères d'attribution à la pratique

| Critère : Par exemple | Pondération |
|---|-------------|
| 1. Prix <i>Calcul (p.ex.): Prix indiqué plus bas/ prix indiqué x 0,60</i> | 60% |
| 2. Critères environnementaux (Le service public adjudicateur clarifie la pondération attribuée aux critères) <i>Calcul (p.ex.): Total des points atteints / Maximum de points à atteindre x 0,35</i> | 35% |
| 3. ... | 5% |

Dans le tableau ci-dessus, le poids du critère environnemental devra être annoncé par l'acquéreur en fonction de son marché spécifique. Les représentants de plusieurs fédérations sectorielles demandent souvent de ne pas sous-évaluer ce poids afin d'accroître les chances de développement durable dans la phase d'attribution.

L'Utilisation des labels et les critères liés:

Critères énoncés dans le présent document et le label sont toujours un instantané. Ils sont constamment révisés pour suivre les dernières tendances du marché et il est donc recommandé de consulter les derniers développements dans le domaine des spécifications sur le site du label.

Un label peut être utilisé dans les critères techniques (comme moyen de preuve) et dans les critères d'attribution. Dans le premier cas, il servira à préciser les exigences minimales. Et dans le deuxième cas, il permettra d'obtenir des points supplémentaires s'il établit que le produit ou le service respect plus que les conditions minimales. L'article 54 de la loi sur les marchés publics du 17 juin 2016 fait un large tour d'horizon des manières dont vous pouvez faire référence à des labels dans un appel d'offres. La méthode la plus courante et la plus correcte d'un point de vue juridique consiste à reprendre les exigences techniques que vous souhaitez souligner (et qui tiennent compte de l'objet du marché) dans l'appel d'offres (ou dans une annexe). Ensuite, vous mentionnerez qu'un label en particulier ou qu'un groupe de labels (ou leurs équivalences) pourront servir de preuve du respect des exigences techniques. Prenez aussi en considération des moyens de preuve analogues.

Il est encore possible de faire des références croisées entre les spécifications techniques et les critères d'attribution.

Exemple:

Spécification technique:

Tous les manuels en papier sont imprimés sur du papier avec au moins 70% de fibres recyclées ou de fibres provenant de forêts gérées durablement (selon les critères des labels FSC ou PEFC ou équivalent)

Critère d'attribution:

Si plus de 70% des fibres des manuels en papier sont d'origine recyclé ou provenant de forêts gérées durablement (voir spécifications techniques) vous pouvez obtenir des points supplémentaires (selon les critères des labels FSC ou PEFC ou équivalent)

Les critères (environnementaux et sociaux) et les labels que vous pouvez utiliser pour ce produit sont repris dans l'annexe 1 de cette fiche. Vous pouvez les utiliser dans le cadre des critères d'attribution de votre cahier des charges.

5 SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Les spécifications techniques décrivent les caractéristiques et les propriétés minimales auxquelles le produit ou le service doit impérativement répondre. Ce point offre de belles opportunités pour la durabilité car c'est ici que vous pouvez imposer des exigences durables ou techniques pour le produit, le service ou le travail. Les labels et les certifications sont une méthode simple souvent utilisée pour démontrer que les spécifications techniques sont effectivement respectées. Ils peuvent aussi servir de source pour identifier les spécifications techniques qui seront insérées dans le cahier des charges

Qu'est-ce qu'un label fiable? Pour les biens mis en adjudication, les labels sont un instrument pratique pour évaluer rapidement si le produit répond à certaines exigences environnementales ou sociales. Cela dit, il existe une foule de labels et il n'est pas permis d'intégrer n'importe lequel d'entre eux dans un marché public. C'est pourquoi la législation sur les marchés publics décrit les conditions auxquelles doit répondre un label. Tous les labels mentionnés dans ce guide répondent aux prescriptions de la législation. Pour de plus amples informations sur les labels, voyez : <http://guidedesachatsdurables.be/fr/node/5434>

Les critères (environnementaux et sociaux) et les labels que vous pouvez utiliser pour ce produit sont repris dans l'annexe 1 de cette fiche. Vous pouvez les utiliser dans le cadre des spécifications techniques de votre cahier des charges.



ATTENTION

Vos critères obligatoires, sont-ils conformes au marché ?

6 CONDITIONS D'EXÉCUTION

Les conditions d'exécution doivent être respectées par l'adjudicataire pendant la réalisation du marché. Les conditions d'exécution sont un instrument idéal pour le pousser à investir dans la durabilité pendant toute la durée du marché. Elles doivent avoir un lien avec l'objet du marché, les conditions d'exécution peuvent concerner les conditions de livraison, les méthodes de production (socialement ou écologiquement responsables), une politique des ressources humaines durable, etc

Les critères (environnementaux et sociaux) et les labels que vous pouvez utiliser pour ce produit sont repris dans l'annexe 1 de cette fiche. Dans certains cas, vous pouvez les utiliser dans le cadre des conditions d'exécution de votre cahier des charges

“En tant que pouvoir adjudicateur, vous disposez d'un levier important pour encourager une société durable: votre pouvoir d'achat.”

Jo Versteven, expert achat durable, Institut Fédéral pour le Développement Durable

7 CONSIDÉRATIONS SOCIALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Les aspects sociaux et éthiques

Les pouvoirs adjudicateurs peuvent considérer les aspects sociaux et éthiques dans les marchés publics de différentes façons

Elle concerne le respect de la législation sociale nationale, européenne et internationale visant à promouvoir l'égalité des chances pour les hommes et les femmes et la diversité culturelle, la détermination des exigences techniques qui permettent (mieux) accès pour les personnes handicapées, ce qui permet moins qualifiés groupes et chômeurs (défavorisés), le respect des conventions de l'Organisation internationale du Travail et les droits de l'homme (conditions de travail décentes, en tenant compte des salaires acceptables (convention de l'OIT no. 94) à l'attribution du marché, de tenir compte de durable pratiques, de tenir compte de l'impact social des processus de production dans le cycle de vie d'un produit ou d'un service, de prendre des mesures nécessaires pour encourager la participation des ateliers protégés (entreprises sur mesure) et les entreprises d'inclusion sociale, de assurer une formation adéquate, sécurité ... pour le personnel.

Cependant, pour les acheteurs, il est important d'en tenir compte d'une manière appropriée. Les considérations peuvent, en fonction de leur nature, seulement être prise n compte lors de certaines phases de la procédure de adjudication.

Pour des informations détaillées sur les aspects sociaux et éthiques et l'intégration dans les marchés publics, rendez-vous sur: <http://guidedesachatsdurables.be/fr/considerations-sociales>

ANNEXE 1: CRITÈRES

Critères énoncés dans le présent document et le label sont toujours un instantané. Ils sont constamment révisés pour suivre les dernières tendances du marché et il est donc recommandé de consulter les derniers développements dans le domaine des spécifications sur le site du label.

Spécifications techniques⁴

a) Poids et opacité

Ce critère n'est pas un critère strictement environnemental et doit plutôt être considéré comme un critère qualitatif. Néanmoins, dans certaines circonstances, il peut y avoir un lien avec les aspects écologiques, comme exposé au partie 'Tendances du marché'.

Ce critère est important surtout pour le papier à imprimer et à copier, pour les cahiers et pour le papier destiné aux publications. Actuellement, le marché peut fournir des pourcentages d'opacité suffisants combinés à des méthodes de blanchiment écologiques (par exemple, TCF).

b) Origine des fibres (GPP toolkit)

Le papier sera constitué de:

- a) Au moins 75 % de fibres papier recyclées⁵, dont au moins 65 % de fibres recyclées après consommation;⁶

Ou

- b) 100% de fibres provenant de forêts exploitées de manière légale avec un minimum de 50 % provenant de forêts exploitées durablement.⁷

S'il s'agit de fibres vierges (critère b), l'origine du bois doit être traçable.

(Pour les cahiers et les carnets, ce critère s'appliquera à la couverture et à l'intérieur.)

Vérification :

Écolabels (voir tableau) ou certificat Chain of Custody⁸ ou

⁴ Les critères qui suivent correspondent autant que possible aux critères de la Commission européenne http://ec.europa.eu/environment/gpp/toolkit_en.htm (2009), ainsi qu'aux critères repris dans la circulaire du Gouvernement wallon relative à l'achat de papier à copier ou à imprimer du 3 juin 2009 (M.B. 22 juin 2009). Pour la Flandre, ont été pris en compte les cahiers des charges des Diensten van het Algemeen Regeringsbeleid (DAR) relatifs aux imprimés (2010), une étude de marché de l'OVAM (Société publique des déchets pour la Région flamande) relative au papier et les recommandations de la cellule interne Milieuzorg (sauvegarde de l'environnement). Pour la Région de Bruxelles-Capitale, les cahiers des charges de Bruxelles Environnement de 2009 peuvent servir de référence

⁵ La GPP Toolkit européenne prescrit 100 % de fibres de papier recyclées pour les applications de bureau ordinaires

⁶ Pour le marché européen, l'indication des 65 % de fibres recyclées après consommation est sans importance.

⁷ Le critère b) fait référence à l'écolabel européen.

⁸ [GPP Toolkit de la CE 2012] : « Seront acceptés en tant que preuves de conformité les certificats délivrés dans le cadre de la chaîne de contrôle pour les fibres certifiées FSC4 ou PEFC5, ainsi que tout autre moyen de preuve équivalent. L'origine légale du bois peut également être prouvée au moyen de tout système de traçage en vigueur. Ces systèmes volontaires peuvent être certifiés par une tierce partie, la plupart du temps dans le cadre des normes ISO 9001 : 2008 et/ou ISO 14001 : 2004 ou du système de gestion EMAS. Lorsque le pays d'où provient le bois a signé un accord de partenariat volontaire (APV) avec l'UE, la licence FLEGT peut servir de preuve de conformité.

Informations techniques présentées de préférence dans un document conforme au modèle du Paper Profile (<http://www.paperprofile.com>)

c) Blanchiment (GPP toolkit)

Le papier sera dans tous les cas ECF (exempt de chlore élémentaire), c'est-à-dire blanchi sans chlore gazeux. Le papier TCF (totalement sans chlore) sera également accepté.

Vérification :

Écolabels (voir tableau) ou

Informations techniques présentées de préférence dans un document conforme au modèle du Paper Profile (<http://www.paperprofile.com>)

d) Substances chimiques

- a) Le papier ne contiendra pas de colorant (pour le papier coloré) ni d'agent de blanchiment auquel s'appliquent les phrases H-H400, H411, H412, H413 ou une combinaison de ces phrases H
- b) Le papier ne contiendra pas de polymère synthétique, de colle, d'enduit ou de colorant classés comme cancérigènes, mutagènes, nocifs pour la reproduction ou nocifs pour l'environnement
- c) Les valeurs limites suivantes s'appliquent en cas de substances individuelles présentes dans les colorants directs : Pb 100 ppm, Hg 4 ppm, Cd 20 ppm et Cr 100 ppm.
Les valeurs limites suivantes s'appliquent en cas de substances individuelles présentes dans les pigments : Pb 100 ppm, Hg 25 ppm, Cd 50 ppm et Cr 100 ppm.

Vérification :

Écolabels (voir tableau). Il est possible que certains écolabels ne garantissent pas suffisamment le respect des critères a et b (octobre 2010). Cette remarque s'applique en particulier au label Ange bleu (Blue Angel) pour certaines classes de types de papier. C'est pourquoi il est recommandé de demander un document technique pour vérifier le respect des critères a et b (voir ci-dessous) ;

Dossier technique

e) Emballage

Le terme « emballage » fait référence à l'emballage primaire, secondaire et tertiaire.⁹ Pour les livraisons, les emballages peuvent être constitués de matériau recyclé ou peuvent être compostables :

Pour les fibres vierges non certifiées, les soumissionnaires devront indiquer les types (espèces), quantités et origines des fibres utilisées pour produire la pulpe et le papier, et y joindre une déclaration attestant de leur légalité. Les fibres en tant que telles doivent pouvoir être tracées tout au long de la chaîne de production, de la forêt au produit.

⁹ **Emballage** : aux termes de l'article 3 de la directive 94/62/CE du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballage, l'« emballage » est uniquement constitué de :

- (a) l'emballage de vente ou emballage primaire, c'est-à-dire l'emballage conçu de manière à constituer au point de vente une unité de vente pour l'utilisateur final ou le consommateur;
- (b) l'emballage groupé ou emballage secondaire, c'est-à-dire l'emballage conçu de manière à constituer au point de vente un groupe d'un certain nombre d'unités de vente, qu'il soit vendu tel quel à l'utilisateur final ou au consommateur, ou qu'il serve seulement à garnir les présentoirs au point de vente; il peut être enlevé du produit sans en modifier les caractéristiques;
- (c) l'emballage de transport ou emballage tertiaire, c'est-à-dire l'emballage conçu de manière à faciliter la manutention et le transport d'un certain nombre d'unités de vente ou d'emballages groupés en vue d'éviter leur manipulation physique et les dommages liés au transport. L'emballage de transport ne comprend pas les conteneurs de transport routier, ferroviaire, maritime et aérien..

1) Pour fourniture en emballage constitué de matériaux recyclés ¹⁰:

- a) L'emballage du papier fourni sera constitué de 80 % de matériaux recyclés ;
- b) Si l'emballage est à base de papier, la pâte sera dans tous les cas ECF (exempte de chlore élémentaire), c'est-à-dire blanchie sans chlore gazeux. Le papier TCF (totalement sans chlore) sera également accepté ;
- c) Si l'emballage est à base de film, celui-ci ne peut contenir de PVC ni de PVDC.

2) Pour fourniture en emballage compostable :

Le film doit être compostable, conformément aux prescriptions de la norme européenne pour la biodégradabilité EN 13432.

Vérification :**Pour les emballages recyclés :**

- Un échantillon de l'emballage ;
- Un document technique garantissant le respect des critères qui précèdent.

Pour les emballages compostables :

- Un échantillon de l'emballage.
- Pour les films compostables, le label OK Compost octroyé par AIB Vinçotte peut notamment servir de référence. Toute autre forme de preuve adéquate sera également acceptée

f) Convenance pour les machines à copier [uniquement pour le papier à copier et à imprimer] (GPP Toolkit)

Pour tester la convenance du papier pour les machines de bureau du service adjudicateur, un échantillon de X (à préciser) feuilles sera joint à l'offre.

g) Fenêtres [uniquement pour les enveloppes]

La fenêtre ne contiendra pas de matériau susceptible de provoquer des problèmes lors du prétraitement et du recyclage des fibres utilisées. Les matériaux qui ne posent aucun problème sont repris dans la liste de l'annexe.

Vérification :**Un échantillon ;**

Un document technique garantissant le respect du critère qui précède.

h) Collage ou reliure [uniquement pour les cahiers et carnets]

Les cahiers seront (a) reliés ou (b) collés à l'aide d'une colle exempte de solvant ou (c) collés à l'aide d'une colle à base d'eau ou d'éthanol

Vérification :

En cas de collage : copie de l'étiquette ou de la fiche technique de la colle utilisée.

¹⁰ Pour le papier à usages graphiques, le critère 2 peut également s'appliquer à l'emballage en papier des différentes feuilles.

Critères d'attribution

a) Origine des fibres (GPP toolkit)

0,15 point par % de fibres recyclées.

0,15 point par % de fibres de bois provenant de forêts exploitées durablement ¹¹

Vérification :

Ecolabels (voir tableau)

Informations techniques présentées de préférence dans un document conforme au modèle du Paper Profile (<http://www.paperprofile.be>)

b) Blanchiment (GPP toolkit)

Le papier est ECF (exempt de chlore élémentaire) : 3 points

Le papier est a) TCF (totalement sans chlore) ou b) le papier satisfait aux valeurs limites suivantes : émissions maximales de substances organochlorées absorbables de 0,05 k/t et une COD maximale (Chemical Oxygen Demand) de 5 k/t.: 5 points.

Vérification :

Informations techniques présentées de préférence dans un document conforme au modèle du Paper Profile (<http://www.paperprofile.be>).

Conditions d'exécution

a) Emballage

En fonction de l'organisation logistique du service public adjudicateur :

- Livraison sur europalette réutilisable ;

À cet égard, remarquons que le papier d'imprimerie ne correspond pas toujours aux formats standard et ne convient peut-être pas aux dimensions des europalettes. Dans ce cas, il est recommandé de poursuivre les recherches à ce sujet.

b) Fibres

Si la preuve FSC ou PEFC est requise, la présence du logo sur la facture peut également être mentionnée.

¹¹ Cette fiche ne différencie pas les fibres recyclées des fibres de bois provenant de forêts exploitées durablement en termes d'importance accordée. À première vue, les fibres recyclées semblent préférables, mais le processus de recyclage du papier requiert toujours l'ajout de fibres fraîches.

Preuve : La conformité à tous les critères susmentionnés peut être attestée par les labels indiqués sur la page produit

<http://guidedesachatsdurables.be/fr/content/papier-destine-lecriture-limpression-et-la-photocopie>

<http://guidedesachatsdurables.be/fr/content/enveloppes>

<http://guidedesachatsdurables.be/fr/content/etiquettes>

<http://guidedesachatsdurables.be/fr/content/cahiers-et-carnets>

Si l'entreprise soumissionnaire peut présenter ce label, aucune autre preuve n'est nécessaire. Toute autre preuve appropriée d'un organisme agréé peut également être utilisée

ANNEXE 2: MATIÈRES PREMIÈRES POUR LES FENÊTRES DES ENVELOPPES

(Actualisation novembre 2011)

Les matériaux les plus appropriés pour les fenêtres (1) se composeront de matières premières renouvelables et (2) ne gêneront pas le processus de recyclage.

(1) Les matériaux se composeront de matières premières renouvelables et (2) ne gêneront pas le processus de recyclage.

- PLA : L'acide polylactique ou polylactide est le nom de polymères thermoplastiques de l'acide lactique. Ils sont produits à partir de canne à sucre ou d'amidon de maïs

(2) Les matériaux qui n'entravent pas le processus de recyclage sont les suivants :

- Polystyrène,
- Polyester,
- Propylène
- PET (polyéthylène téréphtalate),
- PLA (acide polylactique)



Références

D'autres exemples sur la durabilité des produits en papier peuvent être trouvés sur [www.](http://www.guidedesachatsdurables.be)

[guidedesachatsdurables.be](http://www.guidedesachatsdurables.be)

Éditeur responsable